



HAL
open science

L'immigration germanique dans le commerce et l'industrie lyonnais: la rupture de 1914

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. L'immigration germanique dans le commerce et l'industrie lyonnais: la rupture de 1914. Pouget, Jean-Michel. Conflit et coopération France-Allemagne XIXe-XXe siècle: mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Saint-Gille, 3, Peter Lang, pp.131-151, 2017, Contacts, 978-3-0343-2623-0. halshs-01597954

HAL Id: halshs-01597954

<https://shs.hal.science/halshs-01597954>

Submitted on 1 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'immigration germanique dans le commerce et l'industrie lyonnais : la rupture de 1914

Hervé Joly

Université de Lyon-CNRS /Laboratoire Triangle

in Jean-Michel Pouget (éd.), *Conflit et coopération France-Allemagne. XIXe-XXe siècles. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Saint-Gille*, Berne, Peter Lang, 2017 p. 131-151.

Au dernier recensement de la population française effectué avant la Grande Guerre, en 1911, les ressortissants de nationalité allemande représentent, avec 102 271 personnes, la quatrième communauté étrangère, derrière les Italiens, les Belges et les Espagnols, devant les Suisses, les Britanniques ou les Russes (tableau 1). S'ils ne rassemblent que 0,25 % de la population totale, ils pèsent pour 8,8 % de la population étrangère. S'y ajoutent 14 681 Autrichiens (et 3 170 Hongrois comptabilisés de manière distincte).

Tableau 1 : Principales communautés étrangères en France

Nationalités	1872	1886	1901	1911
Italiens	112 579	264 568	330 465	419 234
Belges	347 558	482 261	323 390	287 126
Espagnols	52 954*	79 550	80 425	105 760
Allemands	104 169	100 114	89 772	102 271
Suisses	42 834	78 584	72 042	73 422
Britanniques	26 003	36 134	36 948	40 378
Russes	9 310	11 980	16 061	35 016
Luxembourgeois	17 077**	37 149 **	21 999	19 193
Autrichiens (+ Hongrois)	5 116	11 817	9 790 (+ 1 940)	14 681 (+ 3 170)

*Portugais inclus.

** Hollandais inclus.

Source : *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 5 mars 1911*, tome I. 2^e partie, Paris, Imprimerie nationale, 1913, p. 55.

On connaît mal cette minorité, très peu étudiée¹. Les données des recensements montrent sa stabilité numérique dans le temps, depuis la fin de la guerre de 1870-1871 marquée par l'annexion par le Reich de l'Alsace-Moselle : ils étaient déjà 104 169 Allemands en 1872. L'effectif a reflué en 1886 et en 1901 surtout, avant d'augmenter ensuite. En revanche, le nombre d'Autrichiens a cru fortement, depuis 1872. On ne sait pas grand chose de l'origine régionale des Allemands – et notamment de la part des Alsaciens-Mosellans qui n'auraient pas opté pour la France² – ou de leur activité professionnelle. Leur répartition est très inégale sur le territoire français³ : en 1911, 42 % vivent dans des départements du Grand Est proches de la nouvelle frontière⁴ – le

¹ On ne relève qu'un article sur une période antérieure de Mareike König, « Les immigrés allemands à Paris 1870/71: entre expulsion, naturalisation et lutte sur les barricades », *Migrance*, Éditions Mémoire-Génériques, 2010, p. 60-70.

² Il semble qu'ils apparaissent parfois dans les listes nominatives des recensements comme « Alsaciens » ou « Lorrains », et ne soient donc pas toujours comptabilisés comme Allemands.

³ *Résultats statistiques*, p. 58-62.

⁴ Dans les départements frontaliers surtout de la Meurthe-et-Moselle (22 675), des Vosges (6 342) et du Territoire-de-Belfort (5 939), mais aussi, dans un deuxième rideau, dans la Meuse (1 946), le Doubs

Territoire-de-Belfort et la Meurthe-et-Moselle atteignant respectivement 5,9 % et 4 % de la population générale – et 37 % dans la région parisienne⁵. On en trouve également dans les Alpes-Maritimes (6 %), le Nord, le Rhône (2 %), etc., ce dernier département occupant, avec 1 708 ressortissants, le neuvième rang ; pour les Autrichiens, très concentrés dans la région parisienne (57 %) et dans les Alpes-Maritimes (11 %), il atteint le 7^e rang avec 281 ressortissants⁶.

Si elle représente à peine 0,2 % de la population générale, la population allemande dans le Rhône est plutôt en croissance, avec 1 221 ressortissants en 1896, 1 530 en 1901, 1 599 en 1906. Il en est de même, à leur échelle, pour les Autrichiens, qui n'étaient que 202 en 1896. On ne dispose pas de données sur la répartition par commune ou par arrondissement à Lyon⁷. La seule caractéristique connue est que, chez les Allemands tout au moins, les femmes sont un peu plus nombreuses (55 %), à la différence des deux principales filières d'immigration, d'Italie (46 %) et de Suisse (48 %), même si la tendance est moins nette que chez les Britanniques (66 %). Ce déséquilibre reflète la pratique de nombreuses familles bourgeoises lyonnaises d'employer du personnel de maison – bonnes, gouvernantes ou préceptrices – germanophone ou anglophone⁸. Celui-ci apparaît dans les listes nominatives du recensement des quartiers bourgeois. Ainsi, en 1911, la place Bellecour abrite deux domestiques et une cuisinière autrichiennes, ainsi qu'une femme de chambre allemandes dans quatre familles différentes. Sur la place voisine de la Charité (actuelle place Antonin Poncet) sont recensées trois femmes de chambre et une cuisinière allemande dans autant de foyers, etc. Le phénomène se retrouve dans les nouveaux espaces bourgeois de la plaine des Brotteaux. Boulevard du Nord (actuel boulevard des Belges), le long du parc de la Tête d'Or, on recense quinze employées de maison allemandes (11), autrichienne (1) ou suisses alémaniques (3) – bonnes, gouvernante, « dame de compagnie », etc.

Mais l'existence d'une importante minorité masculine montre que la communauté allemande du Rhône ne se réduit pas à cette catégorie professionnelle⁹. Les listes de recensement des beaux quartiers, surtout les plus récents de la rive gauche, révèlent une autre population germanique faite de négociants et d'industriels. Ainsi, boulevard du Nord, huit familles rassemblent, avec les épouses – obligées, jusqu'en 1927, d'adopter la nationalité de leur mari si elles sont d'origine française –, les enfants, autres parents et personnels de maison, 37 ressortissants allemands (tableau 2). S'y ajoutent une dizaine de Suisses alémanique dans trois foyers. Avec les employés de maison des familles françaises, on arrive à plus d'une soixantaine de germanophones, soit plus de 3 % de la population de l'artère¹⁰. Si deux familles allemandes seulement résident dans la partie la

(1 613), la Marne (1 483), la Haute-Saône (1 352), l'Aube (786), les Ardennes (560) et la Haute-Marne (558).

⁵ Dans les anciens départements de la Seine (35 054) et de la Seine-et-Oise (2 495) principalement.

⁶ Auxquels s'ajoutent 29 Hongrois.

⁷ Les récapitulatifs par communes ou quartiers des listes nominatives des recensements, consultables en ligne sur le site des Archives départementales du Rhône (ADR), ne donnent que le nombre global d'étrangers, pas la répartition par nationalité ; archives.rhone.fr/#recherche_recensement. Un bref article déjà ancien reposant sur un dépouillement systématique des recensements annonçait un travail de recherche plus ambitieux qui n'a pas été mené à son terme ; Marie-Pierre d'Abrigeon, « Suisses et Allemands à Lyon avant 1914 : un profil d'après les recensements », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1989, n°3-4, p. 125-129.

⁸ Catherine Péliissier, *La vie privée des notables lyonnais au XIX^e siècle*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, p. 42.

⁹ À noter qu'on recense deux employés de maison allemands de sexe masculin, un coiffeur et un professeur.

¹⁰ Dans laquelle 1 822 habitants sont recensés.

plus prestigieuse, dans les immeubles et hôtels particuliers construits côté impair du boulevard¹¹ avec un accès privatif sur le parc, la profession et la domesticité montrent qu'il s'agit de familles bourgeoises bien établies¹².

Tableau 2 : Familles d'origine germanique du boulevard du Nord [des Belges], 1911

N°	Chef de famille	Nationalité	Ville de naissance	Profession déclarée	Nombre de domestiques
9	Henri Gutmann	allemande	Hambourg	Négociant	4
37	Edouard Loewengard	allemande	Hambourg	sans prof. [administrateur Matières colorantes]	3
81	Julius Meyer	allemande	Mülheim	Négociant	1
83	Abraham Bloch	allemande	Potsdam	Négociant	2
91	Auguste Vogel	allemande	Hohgiersdorf (Silésie)	Mécanicien	0
93	Joseph Hartwig	allemande	Lyon	Directeur d'usine	0
	Henri Frey	suisse	(illisible)	Voyageur de commerce	0
16	Wilhelm Wasmann	suisse	Mannheim	Fabricant de soieries	0
46	Ernest Masthaum	allemande	Cologne	Négociant soieries	2
74	Adolphe Donzeisen	suisse	Bâle	Directeur commercial	2
92	Theodore Schilling	allemande	Weißenstadt (Bavière)	Négociant soieries	1

Source : Liste nominative du recensement, 1911, ADR, 6MP542.

La publication au *Journal officiel*, à partir d'avril 1915, de très nombreuses ordonnances de mises sous séquestre de biens appartenant à des Allemands, Autrichiens et Hongrois dans l'arrondissement de Lyon, en application du décret du 27 septembre 1914 interdisant tout commerce avec les sujets des deux empires, renseigne également sur les populations concernées. Celles relatives aux « propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles »¹³ montrent ainsi l'étendue des activités économiques exercées. À côté de simples représentations locales de maisons extérieures ou de dépôts de marchandises, on relève plusieurs dizaines d'entrepreneurs, artisans ou commerçants de nationalité allemande ou autrichienne. Malgré l'orthographe souvent approximative des patronymes, la trajectoire d'une trentaine d'entre eux (32, tableau 3) a pu être reconstituée grâce à différentes sources (annuaires du Rhône, listes nominatives du recensement, actes d'état-civil, etc.).

¹¹ Jusqu'au n° 63 ; au-delà, après l'avenue Verguin, le boulevard ne longe plus le parc.

¹² Sauf dans le cas d'Auguste Vogel, sans domestique, également présenté comme « mécanicien contremaître » à la naissance de sa fille Charlotte en Ardèche en 1889.

¹³ Une première liste de plusieurs centaines d'ordonnances prononcées jusqu'au 31 décembre 1914 est publiée le 12 avril 1915. D'autres moins nombreuses suivent ultérieurement.

Tableau 3 : Corpus de commerçants et industriels lyonnais d'origine germanique avec entreprises mises sous séquestre

Nom	Activité	Origine	Naissance	Époux(se)	Arrond. Résidence
Tillmann Bauer	Peintre	Trèves (Prusse)	1873	française	2e
Ernest Beck	Fabricant de tulles, associé Beck & Lonjaret	Offenbach (Hesse)	1877	française	6e
Ernest Beier	Commissionnaires en soieries Beier & Cie	Borstendorf (Saxe)	1856	française	3e
Wilhelmine Benesch	Objets d'art japonais	illisible (Autriche)	1847	néant	1er
Max Dannhauser	Fabricant de broderies et d'ornements d'église	Innsbruck (Autriche)	1867	française	6e
Antoine Dettenrieder	Fourreur	illisible (Bavière)	1864	allemande	1er
Martin Förster	Cordonnier	Leutershausen (Bade)	1851	française	1er
Paul Friedländer	Commissionnaire en soieries Friedlaender P. & Cie	Lyon (parents allemands)	1874	néant	1 ^{er}
Guillaume Gartner	Fabricant de pipes	Vienne (Autriche)	1867	française	2e
Georges Geckeler	Bonnetier, associé Geckeler & Rey	Reutlingen (Wurtemberg)	1869	française	6e
Theophile Gorau	Libraire	Timmendorf (Prusse)	1874	néant	2e
Albrecht Grossmann-Herrmann	Marchand de tulles	Bischofswerda (Saxe)	1886	française	6e
Etienne Gstalter	Fourreur	Bac Almas (Hongrie)	1875	française	6e
Henri Gutmann	Commissionnaire en soierie	Hambourg	1857	allemande / anglaise	6e
Walter Heine	Photographe	Leipzig (Saxe)	1883	française	3e
Richard Lehmann	Fabricant de gants	Limbach (Saxe)	1878	française	6e
Adolphe Mathis	Fabricant de tresses	Neuhausen (Suisse)	1879	suisse	6e
Julius Meyer	Négociant avec les Indes, associé Gutmann & Cie	Mülheim (Prusse)	1872	allemande	6e
Bernard Planer	Fabricant de casquettes	illisible (Hongrie)	1863	russe	5e
Alfred Pursche	Fabricant de cadres	illisible (Allemagne)	1886	néant	7 ^e
Conrad Roth	Cordonnier	Pleidelsheim (Wurtemberg)	1839	allemande	Villeurbanne
[Rudolf] Saenger & [August] Rentschler	Fabricants de tulles	illisible (Allemagne)	1873	allemande	6e
		illisible (Allemagne)	1876	française	6e
Hermann Schollemann	Fabricant de dorures	illisible (Allemagne)	1883 ?	française	1er
Philipp Schunck	Commissionnaire en soieries	Mannheim (Bade)	1867	française	6e
Robert Stenker	Fourreur	Freiberg (Saxe)	1851	allemande	6e
Jean Stockhammer	Mécanicien constructeur	Trente (Autriche)	1856	néant	6 ^e
Charles Albert Storz	Fabricant de tulles	Tütlingen (Wurtemberg)	1880	française	6e
Hugo Vocke	Commissionnaire de soieries	Heilbronn (Wurtemberg)	1875	allemande	6e
Antoine Wiegand	Tailleur à façon	Schapbach (Bade)	1858	suisse	2e
Louis Wittmann	Fabricant de tulles et dentelles	illisible (Hongrie)	1853	allemande	6e
Fritz Zwissler	Fabricant de tulles	Liebfeld-Berne (Suisse)	1871	française	4e

Réussite économique et intégration sociale

Sans surprise, la branche dominante est celle de la soierie, avec près de la moitié des entreprises qui en relèvent, des commissionnaires ou des fabricants de tulles surtout. Aucun lien familial avec l'industrie allemande n'a pu être repéré. Les origines géographiques des intéressés sont très diverses, et ne proviennent pas de bastions soyeux comme Krefeld (Rhénanie). Seuls deux s'appuient sur des héritages familiaux indirects. Henri¹⁴ Gutmann a, après son mariage à Hambourg en 1884, rejoint Lyon comme « employé de commerce¹⁵ ». Il travaille aux côtés de son oncle maternel Wilhelm Brüssel (1844-1918), installé comme négociant depuis le début des années 1870¹⁶ et naturalisé français dès 1885. Au début des années 1890¹⁷, celui-ci devient commissionnaire en marchandises à Paris, et laisse son négoce lyonnais à ses neveux, les cadets Ferdinand et Jules Gutmann ayant rejoint Henri. De son côté, Paul Friedländer est né à Lyon, où son père, originaire également de Hambourg, était alors « employé en soieries » avant semble-t-il de repartir. Revenu comme employé de commerce, le fils s'associe en 1903, à l'âge de 29 ans, avec son oncle Théodore, installé comme négociant, dans une société de commerce de marchandises¹⁸. En 1910, alors que ce dernier se retire comme commanditaire pour retourner à Berlin, son neveu fonde une nouvelle société avec un négociant londonien.

D'autres activités sont en lien avec le textile (tailleur à façon, fabricant de casquettes, brodeur d'ornements d'église) ou le cuir (fourreur, fabricant de gants, cordonnier). En outre, on trouve un fabricant de pipes, un mécanicien constructeur, un libraire, etc. Les seuls héritages familiaux connus sont ceux des deux cordonniers, dont les pères exerçaient la même activité en Allemagne. Globalement, ces immigrants sont plutôt issus de milieux commerçants urbains que du monde rural.

Les origines géographiques sont très diverses, plutôt aux marges des empires. Les entrepreneurs étudiés viennent moins de la Prusse que des régions frontalières du Bade ou du Wurtemberg, mais aussi de la Saxe. À côté de trois Autrichiens, dont l'un originaire de la ville de Trente cédée ensuite à l'Italie, on relève trois Hongrois. Les sources de la République laïque ne livrent pas d'informations, comme le ferait l'état-civil allemand¹⁹, sur l'appartenance religieuse. Les confessions catholique et évangélique sont probablement assez partagées. Trois familles au moins (Friedländer, Gutmann, Planer) apparaissent, par les prénoms ou les alliances, d'origine juive.

L'âge médian est de 43 ans en 1914, avec des écarts assez marqués. Cinq entrepreneurs ont plus de 60 ans, alors que onze ont moins de 40 ans, et deux moins de 30. À côté de cinq célibataires (dont la seule femme du groupe, une marchande d'art japonais), ils ne sont que huit à s'être mariés avec une ressortissante de leur pays d'origine, dont trois à Lyon. La majorité a épousé des Françaises, ce qui montre une bonne intégration. Les unions locales souvent modestes ne leur donnent pas accès à la bourgeoisie ; les futures

¹⁴ Les prénoms allemands sont presque toujours francisés dans les sources françaises.

¹⁵ D'après l'acte de naissance de son premier enfant en 1885.

¹⁶ Il y apparaît pour la première fois à la naissance de son premier enfant en 1873.

¹⁷ Au recensement de 1891, il est encore domicilié 3, avenue de Noailles, mais plus à celui de 1896 ; dans l'édition 1894 de l'*Annuaire du Rhône*, seul le siège de la société Brüssel & Cie, 10 quai Saint-Clair, apparaît ; en 1900, au mariage de sa fille, il est domicilié à Paris dans le 16^e arrondissement, au 186, avenue Victor Hugo.

¹⁸ ADR, 6Up1/185, greffe du tribunal de commerce de Lyon, Th. Friedländer & Cie, formation, 9 juillet 1903.

¹⁹ Difficilement accessible pour un corpus aussi dispersé en l'absence de sources en lignes destinées, comme en France, aux généalogistes.

travaillent avant leur mariage comme brodeuse, repasseuse, couturière, etc. et il n'est souvent pas établi de contrat, ce qui révèle l'absence de dot. Celui du fabricant de tulles Ernest Beck, qui épouse en 1904, à 27 ans, la fille du bibliothécaire adjoint de la chambre de commerce, reflète plutôt un décalage de fortune : alors qu'il apporte 65 038 F avec ses parts sociales, ses avoirs financiers et son mobilier, la mariée n'a qu'un modeste trousseau de 1 950 F²⁰. Les belles-familles ne semblent pas jouer un grand rôle dans la trajectoire professionnelle. Il n'y a guère que le cordonnier Martin Förster à épouser la fille d'un cordonnier lyonnais, deux autres représentants de cette profession figurant parmi les témoins.

Les lieux de résidence traduisent une certaine ascension sociale : la moitié habitent dans le 6^e arrondissement (Brotteaux) de la nouvelle bourgeoisie, avec, outre le boulevard du Nord déjà évoqué, d'autres belles adresses dans les immeubles « haussmanniens » du cours Morand (actuel cours Vitton), de l'avenue de Noailles (Foch), de Saxe ou du quai de l'Est (Serbie). Les arrondissements de la Presqu'île, 1^{er} (Terreaux) – à proximité souvent des activités commerciales –, et 2^e (Bellecour-Ainay) sont également bien placés, alors que les quartiers plus populaires des 3^e, 4^e, 5^e et 7^e arrondissements ne sont guère représentés. Certaines épouses continuent toutefois de travailler, comme celle du cordonnier Martin Förster (piqueuse de bottines), du fourreur Etienne Gstalter (couturière) ou du tailleur Antoine Wiegand (tailleuse). Et, d'après le recensement de 1911, la domesticité est souvent inexistante ou limitée à une bonne à tout faire caractéristique de la petite bourgeoisie²¹. Seuls le fabricant de tulles Rudolf Sänger (avec deux domestiques françaises et une allemande) et les commissionnaires en soieries Henri Gutmann (avec trois domestiques françaises et une institutrice anglaise) et Hugo Vocke (avec une cuisinière et une femme de chambre allemandes, deux autres femmes et un valet de chambre français, ainsi qu'une institutrice anglaise) ont adopté les standards de la bourgeoisie établie. Les services du ministère du Commerce présentent l'affaire d'Henri Gutmann comme l'une des plus importantes maisons allemandes indépendante de la région : elle réalise avant la guerre un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions de francs et compte 35 employés²². De même, la fabrique de tulles Saenger & Rentschler emploie, pour un chiffre d'affaires de 4 à 5 millions de francs, une vingtaine de salariés dans son atelier de Villeurbanne et cinquante à soixante personnes avec les travailleurs à façon.

Une autre élite des affaires d'origine germanique est celle des directeurs salariés des entreprises allemandes présentes à Lyon ; ils font l'objet en 1914 d'une mise sous séquestre, à côté de celle des actifs de leur succursale, de leurs biens personnels. Ils sont présents dans la chimie, avec la Manufacture lyonnaise de matières colorantes, filiale de la maison francfortoise Cassella, qui exploite une usine dans le quartier de la Vitriolerie. Elle est administrée depuis sa création en 1885 – pour contourner les barrières douanières mises en place par la France – par Edouard Loewengard, qui habite un hôtel particulier en bordure du parc de la Tête d'or et vient d'être nommé consul d'Allemagne. L'Autrichien Joseph Rosenbeck, domicilié avenue de Noailles, est directeur de l'usine, où travaille aussi le docteur en chimie allemand Hugo Leoni.

Les deux autres usines allemandes importantes à Lyon relèvent du secteur textile. Le fabricant de velours Christoph Andreae de Mülheim en Rhénanie a implanté en 1907 une usine à Villeurbanne, qui atteint avant la guerre l'effectif considérable de quatre

²⁰ ADR, 3^F35746, minutes Me Pétrus Bernard, Lyon, contrat de mariage Ernest Beck- Louise Marguerite Ribeyrolles, 30 avril 1904.

²¹ Pélissier, *La vie privée*, p. 41.

²² AN, F12/7841, Lyon, formulaire États A, 1916.

cent cinquante ouvriers et vingt employés²³. Elle est codirigée par deux Allemands, Joseph Hartwig et Nicolas Lehnen, tous deux résidents du boulevard du Nord. Si le second est arrivé avec sa famille à l'occasion de l'implantation de la succursale²⁴, le premier est né à Lyon en 1877 d'un père négociant, originaire de Frankenberg (Hesse), et d'une mère également d'origine allemande²⁵. La maison Andreae s'est donc appuyée sur un compatriote bien implanté dans le monde des affaires local. C'est également en 1907 que la fabrique allemande de dorures et de passementerie Benedict & Cie, fondée en 1788 à Freiberg en Saxe, a installé une usine à Lyon, qui emploie 75 ouvriers. Son directeur est venu s'installer cours Morand avec sa famille.

L'expulsion et le séquestre de 1914

Cette communauté prospère et bien insérée est bouleversée par la déclaration de guerre en août 1914. Les archives disponibles ne donnent guère d'informations sur son sort, mais presque tous les ressortissants allemands et autrichiens semblent avoir quitté précipitamment la France ou avoir été évacués de force dans des convois organisés dès les premiers jours du conflit²⁶. Dans les fonds du greffe du tribunal de commerce, on trouve ainsi, dès le 11 août, trace d'une demande formulée par plusieurs maisons de soieries lyonnaises d'une mise sous administration provisoire de la fabrique de tulle Saenger & Rentschler, dont ils se déclarent créanciers pour plus de deux cent vingt mille francs : ses associés allemands « ont abandonné leur domicile commercial et leurs affaires en suite d'un arrêt d'expulsion, [et quitté brusquement la France, sans espoir de retour, en abandonnant le matériel se trouvant dans les locaux et magasins de leur siège social], sans laisser de préposé connu pour la gérance de leurs affaires et sans avoir au préalable désintéressé les créanciers²⁷ ». De même, Léon Lonjarret tente de faire reconnaître la dissolution à l'amiable de la société en nom collectif formée en 1902 pour la fabrication et la vente de tulle obtenue dès le 25 octobre 1914 de son associé allemand Ernest Beck, alors réfugié en Suisse à Lausanne²⁸. Mais cette convention est considérée comme inexistante, toute relation commerciale avec un sujet allemand étant illégale, et il doit demander en mars 1915 au tribunal la liquidation judiciaire de l'affaire, qu'il obtient, malgré l'opposition de son associé, représenté en son absence par un avoué lyonnais²⁹.

Rares sont les membres de ces familles à faire partie des ressortissants allemands ou austro-hongrois encore recensés comme résidents à Lyon par les commissariats de police à la suite d'une dépêche du préfet du Rhône du 16 septembre 1914. Seul le fabricant de broderies et d'ornements d'église autrichien Max Dannhauser, immigré depuis 1893, aurait bénéficié le 4 août d'une autorisation spéciale de résider à Lyon délivrée par le secrétaire général pour la police³⁰. Elle est justifiée par le fait qu'il a

²³ *Ibid.*

²⁴ Sa dernière fille est née à Mülheim en 1902.

²⁵ Elle est la fille de Peter Joseph Osterhaus, un ancien officier prussien parti en 1849 aux Etats-Unis, où, engagé volontaire, il s'est illustré comme général pendant la Guerre de Sécession avant d'être nommé consul des Etats-Unis à Lyon.

²⁶ ADR, 4M414, rapport du commissaire du quartier de Perrache qui évoque l'évacuation faite « au début de la mobilisation », 16 septembre 1914.

²⁷ ADR, 6Up1/266, greffe du tribunal de commerce de Lyon, Saenger & Reutschler, administration provisoire, 9 septembre 1914.

²⁸ ADR, 6up1/267, greffe du tribunal de commerce de Lyon, Beck & Lonjarret, dissolution, 12 novembre 1914.

²⁹ ADR, 6up1/268, greffe du tribunal de commerce de Lyon, Beck & Lonjarret, dissolution, 6 avril 2015.

³⁰ ADR, 4M414, rapport du commissaire du quartier de Saint-Pothin, 16 septembre 1914.

obtenu en 1895 une admission à domicile³¹ – étape intermédiaire avant la naturalisation introduite par le Code civil de 1803 qui accorde à l'étranger résidant les droits civils, mais pas politiques³² – et serait en instance de naturalisation. Son fils Gabriel, âgé de 20 ans, a opté pour la nationalité française en 1913 ; s'il a été ajourné pour « faiblesse » par le conseil de révision l'année suivante, il est finalement versé en 1916 dans les services auxiliaires de l'aviation³³. Son épouse, d'origine française, et leurs deux autres enfants mineurs sont également autorisés à rester. La fille du chimiste Hugo Leoni, âgée de 23 ans, née en Allemagne comme ses deux parents, prétend également, comme infirmière à l'armée du salut, bénéficier d'une autorisation spéciale pour résider à Lyon³⁴, mais la mention « non » ajoutée sur le document conservé dans les archives de la préfecture suggère qu'elle n'a pas été confirmée. Enfin, un autre Allemand de 67 ans, Jean Dieterle, employé du Crédit lyonnais, « évacué le 6 août », aurait été « autorisé à revenir à Lyon auprès de ses enfants tous français³⁵ ».

Il s'agit là de très rares exceptions qui confirment une règle implacable. Le fait d'être marié à une Française d'origine n'accorde aucune protection. Les épouses contraintes d'adopter la nationalité du mari sont également « évacuées ». Tous les ressortissants de ces pays ennemis font ensuite l'objet, à partir d'octobre 1914, de mises sous séquestre systématique de leurs biens professionnels et privés. Le bénéficiaire, pour Max Dannhauser ou pour le commissionnaire en soieries Ernest Beier (depuis 1888³⁶), d'une admission à domicile n'y change rien. Le choix des fils, issus de couples mixtes, de servir la France n'empêche pas non plus la mise sous séquestre du commerce familial, à l'exemple du fabricant de pipes Guillaume Gartner, dont le fils aîné (classe 1914) est incorporé, dès août 1914, comme canonnier de 2^e classe au 8^e régiment d'artillerie à pied. Au moins la mère d'origine française a dû pouvoir revenir à Lyon puisqu'elle décède au « domicile conjugal » du passage de l'Argue en mai 1915³⁷. De même, le fils aîné (classe 1905) du commissionnaire en soieries Henri Gutmann a été rappelé, après son service militaire effectué en 1906-1908, à la mobilisation générale au 159^e régiment d'infanterie. Après que la maison de son père a été parmi les premières mise sous séquestre le 21 octobre, il est déclaré deux jours plus tard disparu à la suite de combats dans le Pas-de-Calais ; il est finalement rapatrié à Lyon en décembre 1918 après quatre années de captivité en Allemagne ; il reçoit la croix du combattant et la médaille de la victoire³⁸.

Max Dannhauser se voit même refuser en février 1915 sa demande de naturalisation, malgré des renseignements très favorables sur « [sa] conduite, [sa] moralité [et son] honorabilité », et son engagement comme infirmier dans un hôpital temporaire de la Croix-Rouge³⁹. En effet, le commissaire spécial lui reproche d'avoir longtemps fait preuve « d'indifférence quant à ses sentiments de nationalité » en ne demandant pas sa naturalisation au terme « du stage de 5 années d'admission à domicile ». Sa démarche ne serait justifiée que par le « seul intérêt », pour échapper à la mise sous séquestre de son fonds de commerce.

³¹ Archives municipales de Lyon (AML), 1422WP3, dossier Dannhauser, 1895.

³² Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Paris, Grasset, 2002, p. 40-42.

³³ ADR, 1Rp/1211, registre matricule, Lyon bureau Central, classe 1914, n° 1710.

³⁴ ADR, 4M414, rapport du commissaire du quartier de Saint-Pothin, 16 septembre 1914.

³⁵ ADR, 4M414, rapport du commissaire du quartier des Brotteaux, 17 septembre 1914.

³⁶ AML, 1422WP1, dossier Ernest Beier, 1888.

³⁷ Acte de décès, mairie de Lyon 2^e, Victoire Brun ép. Gärtner, 21 mai 1915. Le décès n'est pas déclaré par son mari, mais par deux « employés » de nationalité française.

³⁸ ADR, 1RP/1090, registre matricule, Lyon bureau Central, classe 1905, n° 2373.

³⁹ ADR, 6MP1043, dossier de naturalisation de Max Dannhauser, rapport du 22 décembre 1914.

De manière plus extraordinaire, deux entreprises d'origine suisse alémanique, présentées comme des maisons allemandes, sont victimes de mesures de mise sous séquestre : le fabricant de tresses Adolphe Mathis, originaire de Neuhausen (canton de Schaffhouse) et le tulliste Fritz Zwissler, originaire de Berne. Rien n'indique que ces mesures aient été rapportées⁴⁰.

Seuls les entrepreneurs naturalisés français avant 1914 sont protégés. Mais ils sont peu nombreux : en 1913, sur les listes électorales de la chambre de commerce réservées aux nationaux, on ne trouve ainsi, parmi les soyeux du premier collège, qu'un inscrit d'origine allemande (hors Alsace-Moselle), le commissionnaire en soieries Albert Lehmann, né en 1844 à Zell (Grand Duché de Bade) ; il est arrivé à Lyon en 1865 comme caissier puis fondé de pouvoirs d'une maison allemande qu'il a reprise ensuite. Admis à domicile en 1878, marié à une Française l'année suivante, il a demandé et obtenu sa naturalisation en 1893, après avoir dû démontrer que, s'il était absent de Lyon pendant la guerre de 1870, il n'a pas servi l'armée allemande et travaillait à Genève⁴¹. Son importante affaire, qui lui vaudrait 30 000 F de revenus annuels⁴² et 200 000 F de fortune dès 1893, n'est pas mise sous séquestre, alors qu'il vient de l'apporter en société en juillet 1914 : les trois autres associés sont ses fils, français comme lui, et son gendre Charles Binding. Ce fils d'un professeur de droit de l'université de Leipzig, a obtenu la nationalité française en novembre 1912, malgré l'avis négatif du commissaire spécial, qui considérait que sa « demande n'a d'autre but que de faciliter ses opérations commerciales et que, en raison des attaches sérieuses et puissantes qu'il possédait à l'étranger, il ne présente pas de garanties puissantes et sincères d'attachement à notre pays⁴³ ». L'entreprise subsiste ensuite sans encombre, après la démobilisation en 1919 d'un fils et du gendre⁴⁴.

Le frère de Henri Gutmann, Ferdinand (né en 1866), bénéficie de la même continuité pour l'activité de négoce formellement distincte, même si les bureaux lyonnais sont communs, qu'il a développée : en 1906, il s'est associé avec un autre frère, Jules (né en 1877), et un négociant alors domicilié à Bombay, Jules Meyer, pour créer une affaire spécialisée dans le commerce avec les Indes. En 1910, le cadet des Gutmann a été le premier, encore célibataire, à demander la nationalité française⁴⁵. Il fait valoir qu'il a rejoint Lyon à l'âge de 17 ans en 1894, que son permis d'émigration lui a valu de perdre la nationalité allemande et de ne pas accomplir ses obligations militaires dans son pays d'origine et que tous ses intérêts sont en France. L'avis du commissaire spécial est favorable : si l'intéressé conserve des relations de famille en Allemagne et y entretient « pour les besoins de son commerce une correspondance suivie et importante avec les négociants », il ne fait « au point de vue national l'objet d'aucune remarque défavorable. Il ne fréquente à Lyon que le monde du commerce. Il ne paraît pas hostile à la France et ne s'occupe pas de politique ; cependant, on ne le croit pas contraire aux institutions républicaines. » Si sa naturalisation l'intègre à la classe 1910, elle ne l'oblige pas à accomplir son service national. Il est d'ailleurs peu présent à Lyon dans les années suivantes. D'abord déclaré à l'autorité militaire résident à Bombay, il retourne s'installer

⁴⁰ On n'en trouve pas la trace au *Journal officiel*. L'absence d'archives judiciaires sur ces séquestres dans le Rhône ne permet pas d'en savoir plus.

⁴¹ ADR, 6Mp/1030, dossier de naturalisation, Albert Lehmann, 1878-1893.

⁴² Près de trente fois le salaire d'un ouvrier de province à l'époque.

⁴³ ADR, 6Mp/1024, dossier de naturalisation, Charles Binding, rapport du commissaire spécial adjoint à la préfecture du Rhône, 12 septembre 1912.

⁴⁴ Le second fils Lehmann est exempté.

⁴⁵ ADR, 6Mp/1028, dossier de naturalisation de Jules Gutmann, 1910.

à Hambourg à compter de septembre 1912⁴⁶. Il s'y marie en décembre suivant et une fille naît de cette union un an plus tard. Mais, en août 1914, il n'échappe pas à la mobilisation générale de son pays d'adoption et est incorporé au 30^e régiment d'infanterie ; probablement pour cacher ses origines germaniques, son registre matricule précise qu'il est « parti au front sous le nom de Saunier ». Le 12 décembre, il est « tué à l'ennemi » dans la Somme.

En 1912, Ferdinand Gutmann avait, à son tour, demandé sa naturalisation, en faisant valoir qu'il est installé en France depuis 1886, lorsqu'il a rejoint, à l'âge de 20 ans, son oncle et son frère aîné, qu'il s'y est marié en 1901 et qu'il y a également tous ses intérêts⁴⁷. Il reconnaît avoir été incorporé dans un régiment allemand en 1891, mais aurait été réformé après trois mois et classé dans la réserve de l'armée territoriale. Les avis très favorables du commissaire spécial et de la mairie de Lyon font état de la prospérité de ses affaires – qui lui apporteraient un revenu de 10 000 francs par an⁴⁸ –, de son attitude politique « effacée » et de ses opinions « républicaines socialistes ». Sa naturalisation l'intègre à la classe 1912, mais en 1914, il est déclaré « dégagé par son âge [48 ans] de toute obligation militaire⁴⁹ ». Il peut poursuivre son activité commerciale dans sa société Gutmann & Cie qui redevient de fait une affaire personnelle avec la disparition de son frère cadet Jules et la mise sous séquestre des parts minoritaires (100 000 F sur 450 000 F) de son deuxième associé non naturalisé Jules Meyer.

La rupture définitive avec la France ou le retour avec déclassement

On ne sait rien du sort pendant la guerre des entrepreneurs allemands évacués. Après le conflit, rares sont ceux qui reprennent leurs activités à Lyon. Ce n'est logiquement le cas d'aucun des directeurs salariés, après la liquidation définitive de leurs établissements chimiques ou textiles en application des traités de paix et de la loi du 7 octobre 1919. Aucun lien ultérieur avec la France n'a été repéré, même pour le directeur de Christoph Andraea, Joseph Hartwig, pourtant né à Lyon et marié à une Française⁵⁰. Parmi les entrepreneurs indépendants, la plupart font l'objet d'une requête de liquidation du séquestre de leurs biens publiée au *Journal officiel* en 1920 ou 1921⁵¹. Ce n'est pas le cas de Max Dannhauser, autorisé à rester en 1914 et toujours domicilié quai de Serbie aux Brotteaux ; il retrouve son entreprise de fabrication d'ornements d'église. Mais la levée du séquestre prend du temps : en mai 1921, au mariage de son fils, il est encore déclaré « ancien fabricant ». Une nouvelle demande de naturalisation est ajournée en mars 1921 parce qu'elle ne serait motivée que par la volonté de « rentrer en possession de ses biens placés sous séquestre⁵² ». Ce n'est qu'après sa levée qu'une troisième demande est accueillie favorablement en décembre 1924.

⁴⁶ ADR, 1Rp/1150, matricule militaire, bureau Lyon Central, classe 1910, n° 2248.

⁴⁷ ADR, 6Mp/1028, dossier de naturalisation de Ferdinand Gutmann, 1912.

⁴⁸ Près de 8 fois le salaire moyen d'un ouvrier de province.

⁴⁹ ADR, 1Rp/1171, matricule militaire, bureau Lyon Central, classe 1912, n° 657.

⁵⁰ Son acte de naissance à Lyon n'indique pas son décès en mention marginale. Celui de sa femme n'a pas été retrouvé et le couple n'avait pas eu d'enfant avant 1914. Ses cinq frères et sœurs également nés à Lyon n'y apparaissent plus non plus, mais il semble que le reste de la famille soit rentrée en Allemagne avant 1914 : on repère le père une dernière fois à 58 ans en 1899, comme négociant domicilié 75, avenue de Saxe, au mariage de sa fille aînée avec un négociant de Francfort, où elle décède en 1962. Les actes de naissances des autres enfants ne comportent pas de mention marginale de mariage ou de décès.

⁵¹ Vu le nombre de requêtes publiées, la recherche par nom sur la version électronique du *Journal officiel* sur Gallica reste, avec la reconnaissance imparfaite des caractères, incertaine.

⁵² ADR, 6MP1043, dossier de naturalisation de Max Dannhauser, avis de la préfecture du Rhône, s.d. [1920].

Les parts sous séquestre du bonnetier Georges Geckeler dans l'association qu'il formait avec son beau-frère Francis Rey sont liquidées en décembre 1920. Dès le recensement de 1921, il réapparaît toutefois comme patron bonnetier, à la tête d'une entreprise dorénavant personnelle, qui exploite une usine dans le quartier des Charpennes. Il conserve sa nationalité allemande, mais son fils accomplit ses obligations militaires en France avec la classe 1921.

Quant au fabricant de pipes autrichien Guillaume Gartner, dont le fils aîné a été démobilisé en septembre 1919, il est toujours domicilié passage de l'Argue au recensement de 1921, mais avec une profession de « tourneur sur pipes » dans l'entreprise de son fils. Cette situation est confirmée l'année suivante par l'*Annuaire du Rhône* qui le présente comme « ancien fabricant de pipes », son fils étant « marchand de pipes » au même lieu, avant de quitter Lyon pour Marseille. Le père meurt en 1922, déclaré « commerçant ». L'activité familiale est reprise par son fils cadet Guillaume, également tourneur sur pipes à son recensement militaire en 1924⁵³ et par une de ses filles sous la raison sociale Gartner Frère & Sœur.

De son côté, le fourreur hongrois Etienne Gstalter est bien revenu à Lyon dans son appartement des Brotteaux (rue Sully) et exerce toujours le métier de fourreur aux recensements de 1921 à 1936, mais comme employé d'autres maisons⁵⁴. En 1927, il obtient à 60 ans la nationalité française, qui est également restituée à sa femme.

D'autres entrepreneurs allemands reviennent en France, mais pas à Lyon. Ernest Beck ne reprend pas son activité de fabricant de tulles avec son ancien associé. En 1927, il obtient la nationalité française, mais la famille n'est plus dans le Rhône⁵⁵. On retrouve sa trace à Paris en 1931, au mariage de son fils aîné, commerçant, le père étant entre-temps décédé.

L'ancien fabricant de tulles Charles-Albert Storz a également obtenu la nationalité française en 1921, mais, à son décès à Paris en 1926, il exerce une activité de représentant de commerce. De même, Henri Gutmann ne reprend pas son activité de commissionnaire en soieries à Lyon. En 1920, au mariage de son fils aîné employé de commerce à Paris après sa démobilisation, il est négociant à New York. De retour en France ensuite, il obtient la nationalité française en 1926. En 1928, au mariage de son second fils, il est commissionnaire exportateur à Paris. Il quitte la France avant l'occupation nazie et meurt le 27 juin 1940 à Los Angeles. La famille, dispersée dans le monde entier⁵⁶, survit à la Shoah.

Même les deux Suisses mis sous séquestre *a priori* sans fondement légal n'ont pas repris leur activité à Lyon après la guerre. Lorsque le fils de l'ancien tulliste Fritz Zwissler, de retour de Berne comme mécanicien, se marie en 1923, ses parents sont commerçants domiciliés à Saint-Gall (Suisse). La famille du fabricant de tresses Adolphe Mathis réapparaît bien à son ancien domicile du cours Vitton en 1924 à l'occasion du mariage du fils aîné, alors qu'elle n'y était pas recensée en 1921, mais le père est entre-temps décédé. Au recensement de 1926, sa veuve et son fils sont salariés des Filatures de schappe, respectivement comme employée et ouvrier.

⁵³ ADR, 1Rp/1973, matricule militaire, bureau Lyon central, classe 1924, n° 417.

⁵⁴ Les Fourrures Pelegri, 274 rue de Créqui en 1921, et Lavorel Frères & Cie [orthographié Lavorelle ?], 7 pl. Puvis de Chavanne, en 1926, 1931 et 1936.

⁵⁵ Le dossier de naturalisation ne figure pas dans le fonds de la préfecture du Rhône, pas plus que les matricules militaires des deux fils.

⁵⁶ Le fils aîné Arthur meurt en France en 1977, sa sœur Elsa à Londres en 1951, le puîné Robert à Auckland en 1987 et le cadet Hugo prématurément à Los Angeles en 1941 ; d'après la généalogie établie par Micheline Gutmann, téléchargeable sur le site www.rijo.homepage.t-online.de/pdf/FR_FU_JU_gutmann.pdf [dernière consultation le 23 août 2016].

On ne retrouve pas trace en France des autres entrepreneurs mis sous séquestre, faute d'informations sur leur trajectoire à l'étranger. On sait seulement que l'ancien commissionnaire en soieries Phillip Schunck est resté dans sa ville natale de Mannheim jusqu'en 1923, avant de partir pour Zürich⁵⁷. Les actes de naissance des épouses d'origine française sont rarement renseignés sur leurs décès, sauf dans deux cas, avec des informations venues bien plus tard d'Allemagne fédérale : Mmes Richard Lehmann et Walter Heine sont respectivement décédées à Bielefeld en 1967 et à Ludwigsburg en 1970. Aucun cas de divorce n'est connu ; ces couples mixtes semblent avoir résisté aux bouleversements politiques. Rares sont également les enfants dont on retrouve la trace en France. Le fils de Julius Meyer, né en 1911 à Lyon, se marie à Paris en 1947 et meurt en France en 2003. Alors que deux enfants du fourreur Robert Stenker meurent respectivement à Stuttgart en 1971 et Tübingen en 2000, un troisième s'est marié en 1936 et est décédé en 1990 au Havre.

La Grande Guerre a donc représenté pour ces émigrés germaniques qui associaient réussite économique et intégration sociale à Lyon un bouleversement majeur. Les mesures provisoires qui les visent impitoyablement comme ressortissants de pays ennemis ont des conséquences durables pour les familles concernées. A peu près aucune ne retrouve sa situation professionnelle antérieure après la guerre. Ceux qui font le choix de rentrer en France occupent souvent une position professionnelle déclassée. Même si le traité de Versailles prévoyait un engagement de l'Allemagne à indemniser ses ressortissants en raison de la liquidation de leurs biens en pays alliés (art. 297-i), il est probable, en l'absence d'études connues, que les indemnisations ont été noyées par l'hyperinflation des premières années de la République de Weimar. Les pertes d'ordre plus symbolique n'ont, de toute façon, pas pu être compensées. Les circonstances politiques et économiques du XX^e siècle n'ont pas non plus permis à la communauté germanique de renouveler une réussite migratoire semblable à celle qu'elle a connue, même si c'était à une échelle modeste, dans la France d'avant 1914.

⁵⁷ Information communiquée par les archives municipales de Mannheim, courriel du 1^{er} août 2016.